

Discrimination salariale

Autor(en): **Ish**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **81 (1993)**

Heft 12

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-280500>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

doivent contribuer à améliorer leurs qualifications et à augmenter leurs chances de retour sur le marché de l'emploi», note la commission à ce sujet.

Développer les programmes de formation et de perfectionnement ainsi que les services d'information et de consultation est aussi un élément primordial pour la commission. «Il faut accorder une attention particulière aux aspects spécifiques de la situation des femmes sans emploi et des femmes de manière générale», résume-t-elle.

Suisse alémanique

FrauenRat für Aussenpolitik

(es) – Le FrauenRat für Aussenpolitik (FraU) exige que la Suisse ratifie enfin et sans la moindre réserve la convention de l'ONU de 1979 contre la discrimination des femmes. Cette résolution a été prise le 6 novembre à Zurich, lors du quatrième forum de l'organisation autonome alémanique. Celle-ci demande également que des femmes sans lien avec le gouvernement siègent dans la commission des droits de l'homme et de la femme en Suisse. A son avis, les droits de

la femme sont gravement violés en Suisse dans tous les domaines, notamment dans la politique d'asile et d'immigration. Le FraU se propose de rédiger un rapport féminin sur les violations des droits de l'homme et de la femme en Suisse d'ici la prochaine conférence mondiale de la femme qui se tiendra en 1995 à Pékin, dix ans exactement après celle de Nairobi. Il est essentiel à ses yeux de faire prendre conscience et d'analyser ces violations dont la forme varie selon la classe et l'origine des femmes.

«Nous discutons des droits de l'homme et de la femme au plan juridique. Il faut y réfléchir comme violation d'un droit humain inaliénable, explique Gertrud Ochsner l'organisatrice du forum. La violence faite aux femmes, inceste ou viol, bafoue ce droit fondamental.»

Le FraU a été frappé de la ténacité avec laquelle les femmes du Sud tiennent à l'universalité des droits de l'homme et de la femme et à leur indivisibilité. La résolution prise en juin lors de la Conférence de Vienne des ONG l'a expressément souligné.

Le FraU veut favoriser la confrontation entre femmes de plusieurs bords politiques sur des sujets peu connus. Les forums sont réservés aux femmes, car les différences opposant celles de droite à celles

de gauche ne sont pas les mêmes que pour les hommes, croit-il. On l'aurait vu lors de la non-élection de Christiane Brunner au Conseil fédéral. Gertrud Ochsner prétend que les antagonismes des femmes s'abolissent dans l'espace où elles font l'expérience de la discrimination.

Le Conseil des femmes pour la politique extérieure est une organisation autonome de Suisse allemande. Elle comprend quelques intéressées en Suisse romande et italienne. Fondée il y a trois ans et demi, l'association repose sur une structure en étoile.

Le noyau central comprend huit femmes. Divers groupes de travail de trois à quinze personnes en forment les branches. Une nébuleuse de femmes engagées dans des projets parallèles gravitent dans leurs prolongements.

Tessin

Appel pour l'AVS

(Ish) – Après les Vaudoises et les Valaisannes, les femmes tessinoises ont également lancé un appel aux parlementaires contre l'augmentation de l'âge AVS et contre la rente unique. Cette action, partie de la Coordination des femmes de gauche, est appuyée par le Parti socialiste, l'Union syndicale tessinoise et par quelques fédérations syndicales. L'appel de-

mande de renoncer à l'augmentation de l'âge AVS pour les femmes ainsi qu'à l'introduction de la rente unique. Il souhaite des garanties concrètes et politiques pour une digne assurance vieillesse pour toutes et tous.

Discrimination salariale

(Ish) – Incroyable discrimination que celle qui vient d'être scellée par la convention collective couvrant une fabrique tessinoise du secteur textile. Parce qu'elles sont femmes, les employées de Noyfil SA de Stabio, près Chiasso, ont droit à un salaire horaire de 12 fr. 56, cela avec l'accord des syndicats chrétiens et de la FTMH. Les quelque 150 employés de Noyfil ont été classés en six catégories salariales, la dernière sous l'appellation de «personnel féminin».

Presque quatre francs séparent les «salaires féminins» de ceux de la classe directement supérieure, une différence de 25%! Si les femmes espèrent toujours une véritable loi sur l'égalité, elles s'attendaient à mieux de la part des syndicats.

Le syndicat chrétien tessinois vient pourtant de mettre sur pied une campagne sur la situation salariale au Tessin (voir FS n°11) et la FTMH a toujours exprimé sa volonté de travailler pour la cause des femmes.



La Faculté des lettres met au concours un poste à mi-temps de

professeur assistant

de méthodes mathématiques et statistiques appliquées aux sciences humaines.

Titre exigé: doctorat, doctorat d'Etat, habilitation ou titre équivalent.

Entrée en fonction: 1er septembre 1994.

Les lettres de candidature, avec curriculum vitae et liste des publications (en 8 exemplaires), doivent parvenir jusqu'au **10 décembre** 1993 au Doyen de la Faculté des lettres, Université de Lausanne, BFSH 2 - CH - 1015 Lausanne-Dorigny. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la même adresse, tél. 021/692 45 73.

Soucieuse de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.

Planification et architecture

Le domaine de l'architecture et de sa planification ne tient bien souvent pas compte des besoins des femmes. Dans toute la Suisse, des mouvements féminins se dessinent afin de partager leurs préoccupations en matière d'architecture. Il en ressort un certain nombre de revendications qui mériteraient un plus grand soutien.

Une organisation suisse, regroupant ces divers organismes, permettrait certainement d'augmenter leur efficacité. Elle pourrait promouvoir une architecture propre aux femmes, développer des réseaux de femmes architectes et des projets urbanistiques féministes.

Dans cette perspective, une rencontre est organisée les **22 et 23 janvier 1994** à l'auberge de jeunesse de Berne (Weihergasse 4). Au programme, échange et recensement d'idées afin de poser les bases pour la fondation d'une organisation suisse. Ces deux journées sont ouvertes aux spécialistes, mais également à toute personne intéressée par ce projet.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Irène Hupfer, Baselweg 24, 4146 Hochwald.